



## Affaire de cambriolage oubliée par le Parquet

Par **Lenoudu31**, le **25/09/2009** à **23:20**

Bonjour,

j'ai été victime d'un gros cambriolage au cours de l'été 2006 . Les auteurs ont été rapidement arrêtés et ont avoué . Depuis, plus de nouvelles ! Notre avocat s'est renseigné et a obtenu pour réponse que l'affaire n'avait pas fait l'objet d'un classement sans suite mais avait tout bonnement été "oubliée" par le Parquet . Je voudrais savoir s'il est possible de relancer l'affaire "oubliée" par les magistrats à partir du PV de gendarmerie . Existe t-il une jurisprudence autorisant cela ou au contraire, s'y opposant ?

Puis obtenir réparation du préjudice uniquement au pénal ou inversement, juste au civil ?

J'attends votre réponse avec impatience .

Par **cram67**, le **08/10/2009** à **12:55**

Votre avocat est le plus à même de vous apporter des réponse !

Afin de pouvoir vous répondre, il est essentiel de connaitre la date du dernier acte effectué à l'occasion de l'instruction de cette affaire.

Et la prescription du pénal n'entraîne pas la prescription du civil.

D'autre part, et cela est étonnant que votre avocat ne vous l'ai pas proposé, est de poursuivre l'Etat pour manquement grave.

Au vu de vos dires, arrestations et aveux des coupables... oubli du parquet, tous les éléments sont réunis afin que le parquet soit poursuivi.

Par **Lenoudu31**, le **08/10/2009** à **19:38**

Merci beaucoup pour le temps que vous avez pris pour me répondre . Je prends bonne note de vos conseils .

Cordialement .